

Informations pratiques

Dossier de demande de subvention

Compte-rendu financier de subvention

Communication et prêt de matériel

Communauté de communes Provence Verdon (CCPV)

● Le règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations

La Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) demande à toute association souhaitant lui présenter une demande de subvention de **lire attentivement le règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations. La dernière mise à jour est de 2019.** Elle y trouvera des réponses aux questions suivantes :

- Quelles associations et quels types de projets la CCPV subventionne-t-elle ?
- Comment solliciter une subvention, la recevoir (modalités de versement...) ?
- Quelles sont les obligations en matière de communication ?

● Le remplissage du dossier de demande de subvention

Le dossier à compléter se compose

- du **formulaire unique de l'Etat** (Cerfa n°12156*05)
- d'autres pièces à joindre => **se référer à la fiche « Comment demander une subvention à la Communauté de communes Provence Verdon ? »**

Une notice d'accompagnement à la demande de subvention (notice n°51781#03) vous aide pour remplir le formulaire unique (Cerfa n°12156*05).

● Le remplissage du compte-rendu (financier) de subvention

Il s'agit d'un compte-rendu de l'action subventionnée. Les pièces sont à **transmettre à la Communauté de communes Provence Verdon, même si l'association n'a pas de solde à percevoir et ne fait pas de nouvelle demande de subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.** Les documents peuvent être envoyés par courrier et/ou par mail. En cas de renouvellement de la demande de subvention, le compte-rendu sera à transmettre avant.

Le dossier à compléter se compose

- du **formulaire unique de l'Etat** (Cerfa n°15059*02)
- d'autres pièces à joindre => **se référer à la fiche : « Comment solder une subvention CCPV ? »**

Les documents de type **Cerfa** peuvent être remplis sur informatique.

Les documents PDF spécifiques à la Communauté de communes peuvent être complétées sur informatique

- 1- Ouvrir le document PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (logiciel gratuit)
- 2- Onglet affichage -> afficher/masquer -> ✓ Panneau outils -> remplir et signer
- 3- possibilité d'ajouter du texte, une coche, une signature...

● Le dépôt du dossier de demande de subvention et de la demande de solde

Demander une subvention

Toute association souhaitant **solliciter une subvention** auprès de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) doit retourner **les pièces demandées** aux coordonnées ci-dessous **avant le 28 février de l'année en cours** (délai de rigueur).

=> se référer à la fiche « Comment demander une subvention à la Communauté de communes Provence Verdon ? »

Demander le solde d'une subvention versée en 2 fois

=> se référer au Règlement de soutien à la vie associative, à la fiche « Comment solder une subvention CCPV ? »

• **Informations diverses**

Coordonnées

Communauté de communes Provence Verdon

Service vie associative

Avenue de la Foux 83670 VARAGES

Tél. : 04 94 77 18 53 (taper 4) / Courriel : tourisme@provenceverdon.fr

Commission Tourisme Culture Vie associative (TCVA)

Elle est présidée par Annie Charrier, maire de Tavernes, vice-présidente de la Communauté de communes Provence Verdon. Elle réunit des élus de chaque commune. Elle est divisée en deux sous-commissions : vie associative et tourisme.

Partenariat

La Communauté de communes Provence Verdon, **en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement FOL du Var**, propose aux associations (subventionnées ou non par la Communauté de communes), une **permanence gratuite dans les locaux de la Maison de services au public de Barjols le 4^e mercredi matin du mois sur rendez-vous**. Un animateur apporte aide et conseils dans vos démarches et projets. Les rendez-vous individualisés sont **sur inscription au 04 94 77 10 08**.

Des **formations gratuites destinées aux bénévoles et/ou salariés des associations** sur des thèmes variés sont également organisées. (Pré) inscription à l'adresse : tourisme@provenceverdon.fr

Communication

Le logo de la Communauté de communes est en téléchargement sur son site Internet.

Lors d'un évènement, il est demandé aux associations subventionnées d'**emprunter à la Communauté de communes une banderole (3*1m)** avec la mention de son soutien. Réservation à l'adresse : tourisme@provenceverdon.fr

La Communauté de communes propose **le prêt de 4 barnums (3*3m)**. Renseignements et réservation à l'adresse : secretariatdirection@provenceverdon.fr

Pour annoncer vos **évènements**, envoyez vos informations avec visuel à l'**Office de tourisme intercommunautaire Provence Verte et Verdon (Provence Verte et Verdon Tourisme)** à l'adresse : agenda@provenceverteverdon.fr afin de figurer dans la rubrique agenda du site Internet www.provenceverteverdon.fr

Sur le **site Internet de la Communauté de communes**, à l'onglet « **Services à la population** », rubrique « **soutien à la vie associative** », retrouvez toutes ces informations, divers documents et liens pour vous aider (projet associatif, recherche de financements, communication...).

www.provenceverdon.fr onglet Services à la population -> Soutien à la vie associative
<http://www.provenceverdon.fr/services-a-la-population/soutien-a-la-vie-associative/>